

# Villes et Villages Fleuris 2018

CAMPAGNE D'ADHÉSION

VALORISER  
LE CADRE  
DE VIE



[www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)



# L'Adhésion contribue à conforter et à développer les missions du label



**Adhérer au CNVVF, c'est permettre à l'association de disposer des moyens nécessaires à la poursuite de ses missions en matière d'organisation, de communication et d'animation du réseau Villes et Villages Fleuris.**

## > Intégrer le réseau des Villes et Villages Fleuris

Les équipes du CNVVF sont actives sur le terrain. Chaque année, elles se rendent dans un grand nombre de communes labellisées pour accompagner leur démarche au travers de missions d'expertise et de conseil.

## > Bénéficier des outils de communication du label

Ces outils ont pour unique objectif de vous aider à valoriser toujours plus votre label auprès de vos administrés, futurs résidents, visiteurs et touristes... Et à en être fiers !

## > Profiter d'un accompagnement

Nous assurons un travail régulier d'audit et d'échange avec les responsables du label dans les régions, les départements et au niveau local. Notre expérience nous permet d'assister nos adhérents sur des sujets aussi divers que l'aménagement de leur territoire, la valorisation touristique de leur label Villes et Villages Fleuris, ainsi que dans leur démarche environnementale.

Vous pouvez compter sur l'implication de nos équipes expertes, passionnées et actives sur le terrain pour vous soutenir dans toutes vos démarches et vos projets.

## LES MISSIONS DU CNVVF

- > Être garant du label et de son organisation
- > Orchestrer le label au niveau national
- > Accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère
- > Animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris
- > Assurer le développement et la promotion du label



## BULLETIN D'ADHÉSION

Si vous avez déjà adhéré en 2017 merci de vous rendre sur votre « espace réservé » pour télécharger votre facture de cotisation.

À retourner au :

**Conseil National des Villes et Villages Fleuris**

Bâtiment Condorcet - Télédoc 311

6, rue Louise Weiss - 75 703 Paris Cedex 13

Nom de la Commune .....

Adresse postale .....

Tél : / / / / Mail : .....

Nom du Maire : .....

Nom et Fonction de la personne chargée des relations avec le Conseil National des Villes et Villages Fleuris : .....

Tél : / / / / Mail : .....

Je soussigné (e) : .....

Agissant en qualité de : .....

Demande l'adhésion de la collectivité territoriale que je représente, à l'association loi 1901 « Conseil National des Villes & Villages Fleuris ».

Fait à : .....

Date : .....

Signature : .....

**À renvoyer  
au plus tard le  
15 mai 2018**

Afin de nous permettre d'établir votre facture de cotisation 2018, veuillez cocher dans la grille ci-dessous le montant correspondant à la catégorie de population de votre commune.

		Montant de la cotisation	Cocher ici
<b>Cat. 1</b>	de 0 à 499 habitants	50 €	<input type="checkbox"/>
<b>Cat. 2</b>	de 500 à 999 habitants	90 €	<input type="checkbox"/>
<b>Cat. 3</b>	de 1 000 à 3 499 habitants	175 €	<input type="checkbox"/>
<b>Cat. 4</b>	de 3 500 à 9 999 habitants	225 €	<input type="checkbox"/>
<b>Cat. 5</b>	de 10 000 à 19 999 habitants	350 €	<input type="checkbox"/>
<b>Cat. 6</b>	de 20 000 à 49 999 habitants	450 €	<input type="checkbox"/>
<b>Cat. 7</b>	de 50 000 à 79 999 habitants	800 €	<input type="checkbox"/>
<b>Cat. 8</b>	de 80 000 à 119 000 habitants	1 200 €	<input type="checkbox"/>
<b>Cat. 9</b>	+ de 120 000 habitants	1 500 €	<input type="checkbox"/>

## > Un accès dédié aux communes sur le site internet des Villes et Villages Fleuris



### > La labellisation

- Rapport de visite du jury
- Accès à la grille d'évaluation

### > L'accompagnement

- Le guide aux communes
- La formation en ligne
- Visites d'expertise
- Un animateur référent

### > La communication

- L'accès personnalisé pour promouvoir la commune
- Le kit de communication
- La newsletter
- Les réseaux sociaux
- L'agenda des événements des communes
- L'accès à la charte graphique (panneaux et logo)

Conformément à l'article 5 du règlement national, les communes qui ne se seront pas acquittées de leur cotisation ne seront pas visitées par les jurys régionaux ainsi que par le jury national.

Contact : Caroline Montharry - Gestion des adhésions  
Tél. : 01.44.97.06.41 - [message@cnvfv.fr](mailto:message@cnvfv.fr)

**Conseil National des Villes et Villages Fleuris**  
Bâtiment Condorcet - Télédock 311  
6, rue Louise Weiss - 75 703 Paris Cedex 13